

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Arrondissement

Procédure de participation

Adaptation du plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables – procédure de participation

En vertu de l'article 58 de la loi sur les constructions (LC, RSB 721.0) qui régit la participation, les adaptations prévues au plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables (anciennement « Plan sectoriel pour le trafic cycliste ») sont soumises à la population. La mise à l'enquête publique et la procédure de participation auront lieu du lundi 12 août au lundi 23 septembre 2024.

Pendant cette période, toutes les personnes intéressées sont invitées à prendre position via la plateforme de participation numérique du canton de Berne. Le plan sectoriel contenant les adaptations prévues, les documents d'accompagnement ainsi que le lien vers la plateforme de participation sont disponibles dès le lancement de la procédure à l'adresse suivante:

<https://filessharing.bvd.be.ch/index.php/s/GaTwy8cxRKyc7pf>

Ces documents peuvent également être consultés, aux horaires d'ouverture habituels (une annonce préalable peut être requise), auprès de l'Office des ponts et chaussées dans les lieux de dépôt suivants:

- OPC, Centre de prestations, Reiterstrasse 11, 3011 Berne
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef I, Schorenstrasse 39, 3645 Gwatt (Thoune) (Lu-Je a.m. et p.m., Ve a.m.)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef II, Schermenweg 11, 3001 Berne (annonce préalable requise)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef III, rue du contrôle 20, 2501 Bienne
- OPC, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse (annonce préalable requise)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef IV, Dunantstrasse 13, 3400 Berthoud (annonce préalable requise)

Une fois examinées, les remarques et propositions soumises dans le cadre de la procédure de participation feront l'objet d'une réponse dans le rapport de participation. Les adaptations apportées au plan sectoriel entreront en vigueur par décision du Conseil-exécutif. La Direction des travaux publics et des transports (DTT) publiera ensuite la nouvelle version du plan sectoriel.

Berne, le 12 août 2024

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



La Neuveville

Place du Marché 31 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE

APPROBATION

Le 15 août 2024, la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne, par son Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, a approuvé la modification du Règlement d'organisation de la Commune municipale de La Neuveville, conformément à l'article 56 LCo (Loi sur les communes).

Cet acte législatif a, au préalable, été adopté par le corps électoral neuvevillois en votation populaire le 9 juin 2024.

Les prescriptions approuvées entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

La Neuveville, le 23 août 2024

Chancellerie municipale

Modification du permis de construire N° PC 12/2021 accordé le 27 décembre 2021

Requérante: Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet: Monsieur Steve Sambiagio, architecte HES, Rue du Pont-de-Vaux 30, 2525 Le Landeron.

Emplacement: parcelle N° 124, au lieu-dit: « Chemin de la Blanche-Eglise 8 », commune de La Neuveville.

Projet: transformation et agrandissement du pavillon du cimetière comprenant la transformation des deux chambres mortuaires, la création d'un local de recueillement, d'une terrasse couverte et de deux WC dont un accessible en fauteuil roulant.

Modification: modification des dimensions de la construction, de l'emplacement et de la taille des portes et fenêtres, de l'organisation intérieure du pavillon funéraire ainsi que mise en place de deux éléments de climatisation à l'extérieur, en façade Nord du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP G Blanche-Eglise et cimetière.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Courtelary, le 16 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Vögeli Dominique et Roberte, Rütistrasse 26, 6375 Beckenried

Auteur du projet: Plage 8, ch. des Maladières 22, 2022 Bevaix

De Gré Sàrl, Trois-Portes 18, 2000 Neuchâtel

Emplacement: Parcelle 943, chemin des Lorettes 12, commune de La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone de protection: Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Rénovation, transformation et modification des accès, habitations existantes

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 16 août 2024 au 16 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants: Nayda et Matthieu Cochet, chemin du Tirage 26a, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: My architectes Sàrl, rue de la Gare 6a, 2035 Corcelles

Emplacement: Parcelle 289, rue des Fossés 12, commune de La Neuveville

Zone: Plan de quartier Vieille Ville

Objet protégé: Digne de protection

Recensement arch.: Objet C

Zone de protection: ISOS

Ensemble bâti A (La Neuveville, le centre médiéval)

Périmètre de protection archéologique N° 255

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Isolation de la toiture depuis l'intérieur, réfection et peinture des façades

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 16 août 2024 au 16 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Information du Service de l'Équipement de La Neuveville (SELN)

Le SELN de La Neuveville limite l'augmentation des prix de l'énergie électrique pour 2024

Le service de l'équipement de La Neuveville (SELN) a publié l'année dernière ses tarifs d'électricité pour 2024. L'augmentation des prix de l'énergie y est limitée à moins de 3%, avec une perspective de stabilité à moyen terme. Cependant, les clients subiront l'augmentation des coûts de réseau annoncée par Swissgrid et le supplément pour la constitution d'une réserve hivernale exigé par la Confédération.

Pour les clients du SELN, les prix de l'énergie subiront une légère hausse de moins de 3%. Grâce à la stratégie d'approvisionnement de leur partenaire SACEN SA, une stabilité des prix de l'énergie est envisagée à moyen terme. En revanche, les hausses significatives annoncées par Swissgrid impacteront le tarif d'utilisation du réseau. Dès 2024, le prix de l'électricité intégrera également pour la première fois la nouvelle taxe fédérale « Réserve d'électricité ». Cette taxe, d'un montant de 1.2 centime par kWh, permettra de couvrir les coûts liés aux mesures prises par la Confédération pour renforcer la sécurité d'approvisionnement en hiver. La TVA a passé, quant à elle, de 7.7% à 8.1%.

Réduire sa facture grâce au tarif de nuit et aux économies

Le SELN de La Neuveville continue d'offrir un tarif de nuit plus avantageux. De plus, les clients du SELN peuvent réduire leur facture d'électricité en économisant l'énergie, ce qui est essentiel au vu des changements climatiques actuels.

Le prix de reprise des productions solaires locales est maintenu et garanti pour 2024

Pour les producteurs d'électricité solaire locale, le prix de reprise est maintenu à 17 ct/kWh en 2024 (garantie d'origine incluse).

Service de l'équipement
Mathieu Gétaz, Chef d'exploitation,
Route du Vignoble 21 2520, La Neuveville
Téléphone: 032 752 10 86

**Plateau de Diesse**La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch**Horaires 2024 - Téléphone & Guichet**La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H
VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8 h - 11 h 30	14 h - 18 h
Mardi	10 h - 11 h 30	Fermé
Mercredi	10 h - 11 h 30	Fermé
Jeudi	8 h - 11 h 30	14 h - 16 h
Vendredi	10 h - 11 h 30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vousPour des renseignements pointus au contrôle des habitants,
veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou
mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture in d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / PrêlesLes deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles
en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de
vignettes seront effectués.Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts
sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la
Commune mixte de Plateau de Diesse.**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**Stationnements du 3^e trimestre 2024**Stationnements**

Diesse: Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11 h et 11 h 45

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13 h 15 et 14 h 15

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et
la boulangerie Bayard, entre 14 h 30 et 15 h 30

31 août, 14 septembre, 28 septembre

L'administration communale

Commune mixte De plateau de diesse**Aux ayants droit de vote en matière communale****Convocation**à l'Assemblée communale du mardi 24 septembre
2024 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse**Ordre du jour**

- Groupe d'animation de Plateau de Diesse
- Approbation du principe d'une dépense
périodique annuelle de CHF 22'000.00 pour
les activités du GAPD à compter de l'année
2025
 - Présentation du dossier
 - Approbation du principe de la dépense
périodique de CHF 22'000.- pour les activités
du GAPD à compter de l'année 2025
- Vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9,
2516 Lamboing, feuillet N° 2015 (ancienne EJC)
 - Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble
du patrimoine administratif au patrimoine
financier pour la valeur comptable résiduelle
de CHF 37'803 au 31.12.2023.

c) Approbation de la vente de l'immeuble pour
un montant de CHF 350'000.-.

**3. Assermentation de deux nouvelles conseil-
lères communales**

a) Promesse solennelle de M^{mes} Anne Pasquiou
Cacciopoli et Pamela Welson,
Conseillères communales élues

**4. Assermentation d'une nouvelle
collaboratrice**

a) Promesse solennelle de M^{me} Eva Racine, col-
laboratrice au secrétariat de l'Administration

5. Informations du Conseil communal**6. Divers et imprévus****Informations :**Les documents se rapportant à cette assemblée
sont également déposés en consultation au bureau
communal pendant le même laps de temps et
accessibles durant les heures d'ouverture de l'ad-
ministration ou sur rendez-vous, ainsi que sur
notre site internet[http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/
assemblees_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révo-
lus et domiciliés dans la commune depuis trois
mois au moins ont le droit de vote. Les autori-
tés communales se réservent le droit de contrô-
ler l'identité des ayants droit au vote en matière
communale.

Prêles, le 23 août 2024

Avis de constructionRequérant : M. Kenan Morina, Seevorstadt 26, 2502
BienneAuteur du projet : KD Architecture SA, M. Danael
Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 TramelanPropriétaire foncier : M. Jean-Pierre Diserens, c/o
FIDURHONE SA, Case postale 3262, 1211 Genève 3Projet : Remplacement de plusieurs fenêtres, isolation
de la toiture, pose d'une installation photovoltaïque,
isolation périphérique du bâtiment et changement
d'affectation en habitation principale, Chemin des
Saigneules 41, parcelle 2626, village de Prêles

Zone : Agricole

Dérogation : à la LAT, selon rapport à venir de
l'OACOTLa demande, les plans et les autres pièces du dos-
sier sont déposés publiquement au bureau com-
munal de la commune mixte de Plateau de Diesse
à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le dossier peut également être consulté sur la
plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de
la première publication dans la FOD, soit du 16
août au 15 septembre 2024, publication dans la
FO du 21 août 2024. Les oppositions dûment moti-
vées doivent être envoyées en double exemplaire à
la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne
2, 2515 Prêles.Les éventuelles demandes de compensation des
charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans
le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 16 août 2024

Secrétariat communal

Avis de constructionRequérant : M^{me} Adelheid Schöni, Vue des Alpes 10,
2515 PrêlesAuteur du projet : M. Max Basler, Bachstrasse 15,
5000 AarauPropriétaire foncier : M^{me} Adelheid Schöni, 2515 PrêlesProjet : Isolation de la façade et du toit, pose d'une
installation photovoltaïque, construction d'un jar-
din d'hiver et d'une serre non chauffée avec ter-
rasse et pergola, construction d'une entrée au Nord
et agrandissement des fenêtres Sud, Vue des Alpes
10, parcelle 2493, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dos-
sier sont déposés publiquement au bureau com-
munal de la commune mixte de Plateau de Diesse
à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le dossier peut également être consulté sur la
plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à compter
de la première publication dans la FOD, soit du
16 août au 15 septembre 2024. Les oppositions
dûment motivées doivent être envoyées en double
exemplaire à la commune mixte de Plateau de
Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 août 2024

Secrétariat communal

Avis de constructionRequérant : M. François Hostettler, Mont Sujet 34,
2515 PrêlesAuteur du projet : Sunier Menuiserie Sàrl, Ch. des
Auges 10, 2518 Nods

Propriétaire foncier : M. François Hostettler, Prêles

Projet : Demande de permis de construire déposée
«après-coup» : Démolition des constructions exis-
tantes et construction d'un balcon en façade Sud,
parcelle no 2643, Mont Sujet 34, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dos-
sier sont déposés publiquement au bureau com-
munal de la commune mixte de Plateau de Diesse
à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le dossier peut également être consulté sur la
plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à compter
de la première publication dans la FOD, soit du
23 août au 22 septembre 2024. Les oppositions
dûment motivées doivent être envoyées en double
exemplaire à la commune mixte de Plateau de
Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 23 août 2024

Secrétariat communal

Avis de constructionRequérant : Direction des travaux publics et des
transports, Office des immeubles et des construc-
tions, Reiterstr. 11, 3013 BerneAuteur du projet : 123architekten gmbh, Zen-
tralstr.123, 2503 BiennePropriétaire foncier : Direction des travaux publics
et des transports, Office des immeubles et des
constructions, BerneProjet : Changement d'affectation du bâtiment
existant pour le centre d'entretien de l'Office des
ponts et chaussées comme solution provisoire
pour 10 ans, Châtillon 16, parcelle 2122, village de
Prêles

Zone : ZBP 15

Dérogation : à la ZBP 15 pour le bâtiment Châtillon
16, changement d'affectationLa demande, les plans et les autres pièces du dos-
sier sont déposés publiquement au bureau com-
munal de la commune mixte de Plateau de Diesse
à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le dossier peut également être consulté sur la
plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à compter
de la première publication dans la FOD, soit du
23 août au 22 septembre 2024. Les oppositions
dûment motivées doivent être envoyées en double
exemplaire à la commune mixte de Plateau de
Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.Les éventuelles demandes de compensation des
charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans
le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 23 août 2024

Secrétariat communal

Élections communales

2 membres du Conseil communal pour la législature 2022 - 2025

L'art. 40 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse dispose que « lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats ». Deux candidates au Conseil communal ont déposé leur liste dans le délai imparti. Il s'agit de :

PASQUIOU CACCIOPPOLI Anne, 1972, Diesse

WELSON Paméla, 1983, Diesse

Dans sa séance du 12 août 2024, le Conseil communal a proclamé comme valable les élections tacites de M^{mes} Anne Pasquiou Caccioppoli et Paméla Welson, en qualité de Conseillères communales.

Voies de recours

Ces élections sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours, le délai commençant de courir à compter de la date de publication de l'élection tacite (art. 67 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Prêles, le 16 août 2024

Le Conseil communal

Votations Fédérales, Cantonales - Dimanche 22.9.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 22 septembre au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le **dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Dominique Sunier

Administration: M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote - Dimanche 22 septembre 2024 de 9h45 à 12h

Membres: M^{me} Céline Lack

M. Alain Kasteler

Suppléant: M. Thomas Lachat

Bureau de dépouillement - Dimanche 22 septembre 2024 dès 10h

Membres: M. Stéphane Kinkio

M^{me} Helene Kung

M^{me} Chantal Le Boul'ch

M. Xavier Iseli

M. Jérôme Läufer

M. Lehmann Philippe

M. Patrick Jäggi

M^{me} Jessica Lecomte

Suppléantes: M^{me} Maude Lemoine

M^{me} Mendy Leuenberger

L'administration communale

Le dicastère des finances de la Commune Mixte De Plateau De Diesse

Recherche pour le 1^{er} octobre 2024 ou date à convenir et pour une durée indéterminée

son administrateur.trice
des finances à 80 - 100%

Champs d'activités

- Tenue et clôture de la comptabilité générale de la commune et établissement des états financiers
- Préparation du budget et de la planification financière, suivi et contrôle du budget et des investissements
- Gestion des paiements, des liquidités et des emprunts, suivi et contrôle des encaissements
- Suivi de la facturation des taxes, de la gestion des débiteurs et du contentieux
- Mise en place et gestion du Système de contrôle interne (SCI), d'indicateurs de pilotage et de statistiques
- Gestion du portefeuille d'assurances
- Suivi des relations financières avec le Canton (péréquation, subventions, etc) et la fiduciaire
- Appui au Conseil communal pour les études et travaux dans le domaine des finances
- Suppléance du Secrétaire communal

Formation et expérience

- Formation de cadre en administration communale (ou s'engager à suivre le cursus); le brevet fédéral constitue un atout
- Formation et expérience confirmée de comptable, idéalement dans une administration publique, ou formation jugée équivalente
- Maîtrise du MCH2
- Maîtrise des outils informatiques usuels et spécifiquement ceux liés au domaine de la comptabilité communale (ProConcept ERP)

Profil souhaité

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens de l'analyse, de l'organisation, de l'anticipation, de la confidentialité, de la précision, de l'exactitude
- Entregent auprès des tiers et de la population
- Esprit d'équipe avec les autorités et les collaborateurs

Classe de traitement: 20 sur l'échelle communale

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2024 ou date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels à :

Commune Mixte De Plateau De Diesse

M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines

La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 15 septembre 2024

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet :

www.leplateaudediesse.ch

La présente offre d'emploi est également proposée à l'interne

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Plateau de Diesse - Lot 5

Les zones forestières de la commune ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

**du vendredi 16 août 2024
au dimanche 15 septembre 2024**

Les documents peuvent être consultés à l'administration communale, La Chaîne 2, à Prêles (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 38).

Il n'y a pas de mutations en suspens au moment de l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Monsieur Stegemann, ingénieur géomètre, se tiendra à disposition pour répondre aux éventuelles questions

le lundi 9 septembre 2024 de 16h à 18 heures

à l'administration communale, La Chaîne 2, à Prêles, salle des commissions 2^e étage.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Le délai pour déposer une opposition ou une remarque est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 août au 15 septembre 2024, publication dans la FO du 21 août 2024. Les oppositions ou remarques dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 août 2024

Le Conseil communal

Un village en musique

TroChou à jouets et vêtement avec Go ETT

**Samedi 24 août de 9h à 13h
durant la fête villageoise,**

Venez dans les rues du village de Lamboing pour troquer tous vos jouets ou vêtements que vous n'utilisez plus!

Si vous n'avez pas trouvé preneur pour vos biens, un espace de don pour jouets et vêtements pour l'association Go ETT sera disponible.

Go ETT prépare quelques surprises pour les enfants. Alors n'hésitez pas à venir!

Go ETT vient en aide aux personnes en difficulté au Moyen Orient, dans les pays du Golf et en Europe pour donner de l'espérance et une vie meilleure. (www.go-ett.com)

Emplacement gratuit pour tous!

Aucune inscription nécessaire.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à prendre contact: chloe.imer@gmail.com / 032 940 70 17

En cas de mauvais temps, le troc se fera dans la salle communale du Cheval Blanc.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Un village en musique

Programme des festivités

VENDREDI 23.08.24

18h30 Ouverture et cérémonie officielle

19h30 Concert du groupe Crazy Pony

SAMEDI 24.08.24

9h à 13h Marché artisanal et troc à jouets et vêtements

9h à 14h Portes ouvertes entreprise Carnal & fils

Dès 9h Portes ouvertes de la Maison du Plateau (Plateau Vivant)

11h à 17h30 Grand bus de jeux avec animateurs

Dès 11h Animation musicale par Nicole Thomet

Dès 13h30 Animation musicale par Power Alps (VS)

17h30 Concert de la chorale Arc-en Ciel des enfants de l'école à journée continue

18h30 Spectacle de marionnettes par M. Glénin

20h Spectacle Katch Impro par la ligue LINE

DIMANCHE 25.08.24

- 10h Cérémonie œcuménique
 11h30 Concert de Power Alps (VS)
 14h30 Cortège
 17h Spectacle de marionnettes par M. Clénin
 18h Vente aux enchères
 TOUT LE WEEK-END

Châteaux gonflables / stands nourritures et boissons / studio photo / animations musicales / Escape Game

Foire de Diesse

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Foire de Diesse aura lieu

le lundi 28 octobre 2024

Le groupe d'animation du Plateau de Diesse invite cordialement les commerçants, artisans, créateurs de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire!

Prix forfaitaire Fr. 20.- pour les habitants du Plateau

Renseignements et inscriptions
 Gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

Soyez les Bienvenus!

Conteneurs semi-enterrés, informations

Le Conseil communal rappelle aux usagers, en possession d'une carte déchets ménagers, qu'il est possible de déposer une poubelle « sac noir » dans n'importe quels conteneurs semi-enterrés et dans les 3 villages. Merci de bien vouloir vous déplacer à un prochain conteneur au cas où celui que vous souhaitez utiliser est plein.

Avec un tout grand merci !

Le Conseil communal

Contrôle des abris publics – Recherche d'une personne responsable

Le contrôle des abris publics de Lamboing et de Prêles est effectué jusqu'à la fin de l'année 2024 par un citoyen de Lamboing, citoyen qui a effectué cette tâche pendant plus de 10 ans. Nous le remercions pour son parfait engagement.

Nous recherchons une citoyenne ou un citoyen pour remplir ces tâches selon cahier des charges. Ces contrôles représentent entre 41 heures et 45 heures par année.

Les personnes intéressées peuvent contacter la commune et demander M^{me} F. Landry et/ou déposer une postulation.

Le Conseil communal

Nuisances sonores – Travaux domestiques et de jardinage

Nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale:

Art. 24

¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50

¹ Entre 19h et 7h, ainsi qu'entre 12h et 13h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54

¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des

habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22h et 6h et entre 12h et 13h.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18h au lundi matin 7h que dans la mesure où elles n'importent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
 www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Août		
Samedi	24	8h à 12h
Lundi	26	8h à 12h
Septembre		
Lundis	2, 9, 16, 23 30	8h à 12h
Samedis	7, 21	8h à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 31 août 2024 de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Gratuité du bibliobus pour les écoliers

Nous vous rappelons que le Conseil communal offre la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture!

Conseil communal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Nods - lot 6

Les zones forestières de la commune a fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du lundi 12 août 2024 au
 mercredi 11 septembre 2024

à l'administration communale, Place du Village 5, à Nods (loi cantonale sur la géoinformation [LCGéo], article 38).

Il n'y a pas de mutations en suspens au moment de l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Monsieur Stegemann, ingénieur géomètre, se tiendra à disposition pour répondre aux éventuelles questions

le mercredi 28 août 2024 de 16h à 18 heures

à l'administration communale, Place du Village 5, à Nods, à la salle du Battoir.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Nods, le 23 août 2024

Le Conseil communal

Votations/Election du 22 septembre 2024**Composition des bureaux****Bureau de vote et de dépouillement**

Présidence: Natacha Perrinjaquet
 Membres: Isabelle Sauser
 David Scemama
 Maryline Scemama
 July Schaffter

Membre suppléant: Jérôme Schaffter
 Christian Schneider

Administration: Emanuel Schweizer

Conseil Communal

Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles le long des chemins du remaniement

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2024

Administration communale

Election libre le 22 septembre 2024 pour 1 poste de conseiller(ère) communal(e) pour la législature 2022-2025

A la suite des élections communales du 9 juin dernier, un seul poste au Conseil communal a pu être pourvu. Un siège se trouve encore vacant et doit être pourvu par une élection aux urnes complémentaire.

Cette élection libre se tiendra le dimanche 22 septembre 2024, en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Administration communale

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux – Concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 14 septembre de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira ses portes, en collaboration avec les communes voisines et la vapko

Tous les lundis du 26 août au 28 octobre 2024
de 18 h à 19 h

SAUF LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024

A l'Office du tourisme, Rue du Marché 4,
2520 La Neuveville

Gratuit et sans rendez-vous

Commune mixte de Nods**Appartements à louer Cheval-Blanc Nods**

3 pièces Nord-Est: 1'000.- + charges 280.-

3 pièces avec terrasse: 1'200.- + charges 300.-

3,5 pièces avec balcon: 1'200.- + charges 300.-

Informations et visites: 079 198 37 44

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

23 et 24 août 2024

A cet effet, une benne sera déposée
à la déchetterie dès 8 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT: le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Association du Stand de Tir Nods - La Neuveville - Enges

Tir obligatoire au Stand de tir de Nods, dernière séance 2024

Le dernier rendez-vous de l'année pour le tir obligatoire à 300 m au Stand de tir de Nods, c'est le

Samedi 31 août 2024 de 9 h 30 à 11 h 30

Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les appareils protégé-ouïe.

Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette séance de tir obligatoire dans la région.

Société de tir de Campagne Nods

Association du Stand de tir La Neuveville - Nods-Enges

**informations pratiques****LA NEUVEVILLE**

Municipalité de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Téléphone: 032 752 10 00
Site internet: www.laneuveville.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Lundi et mardi matin de 8 h 30 à 11 h 30, lundi et mardi après-midi de 13 h 45 à 16 h 15.
- Jeudi matin de 8 h 30 à 11 h 30, jeudi après-midi de 13 h 45 à 17 h 45.
- Mercredi et vendredi fermé

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

Téléphone: 032 315 70 70
Courriel: info@leplateaudediesse.ch
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Lundi matin de 8 h à 12 h, lundi après-midi de 14 h à 18 h
- Mardi, mercredi et vendredi matin de 10 h 30 à 11 h 30, après-midis fermées.
- Jeudi matin de 8 h à 11 h 30, jeudi après-midi de 14 h à 16 h.

La permanence téléphonique est assurée du:

- Lundi au jeudi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h
- Vendredi de 8 h à 11 h 30

**NODS**

Administration communale
Place du Village 5
2518 Nods

Téléphone: 032 751 24 29
Courriel: commune@nods.ch
Site internet: www.nods.ch

Heures d'ouverture des bureaux

- Lundi de 16 h à 18 h
- Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30
- Jeudi de 8 h à 9 h 30 à 11 h 30

10 | PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Vendredi 23 août

Culte dans les homes, 10h Monrepos et 10h45 Montagu

Dimanche 25 août

10h à Lamboing, à la salle du Cheval-Blanc, célébration œcuménique dans le cadre de la fête villageoise sur le thème de la musique avec Stéphane, Didier, Yannick, Marco et John. Avec la participation du Chœur de France.

Mercredi 28 août

10h, salle Schwander, prière et partage biblique
14h30, reprise du chant à la maison de paroisse. Bienvenue à tous pour le plaisir de chanter en toute simplicité! Collation

Dimanche 1^{er} septembre

17h, Blanche-église, culte d'ouverture du catéchisme avec Sarah et Julien

A votre service

Pasteurs: John Ebbutt: 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58
Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet: www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 25. August

11 Uhr, Gotischer Saal St. Petersinsel: Insel-Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Brigitte Müller (Musik). Anschliessend Apéro. Anreise: Mit dem Kursschiff der BSG, Tüscherz 10.00 Uhr, Engelberg 10.05 Uhr, Twann 10.15 Uhr, Ligerz 10.25 Uhr. Der Insel-Gottesdienst findet ausnahmsweise im Gotischen Saal und nicht im Pavillon statt!

Pikettdienst

23. bis 31. August: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messe dominicale

Dimanche 25 août, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Dimanche 25 août, 10h, Célébration œcuménique, Lamboing.

Et si j'inscrivais mon enfant au caté?

Après les vacances d'été, à la rentrée scolaire, de nombreux enfants prendront le chemin de l'école pour la 1^{ère} fois. Le caté de l'Église catholique commence, lui aussi, dès la 3H, et plus tard aussi car c'est le cheminement de toute une vie... La catéchèse et une porte ouverte sur la vie. Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ, jour après jour. Bienvenue à votre enfant ou votre jeune, quel que soit son âge!

Renseignements et inscriptions

Unité pastorale Bienne-La Neuveville
Tél. 032 328 19 25
claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débiter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Parcours confirmation La Neuveville

Samedi 24 août, de 10h à 12h30, grande salle paroissiale à La Neuveville.

Sortie des aînés pour notre UP à Notre-Dame du Vorbourg
Nous sommes ravis de vous convier à la prochaine sortie œcuménique des aînés de La Neuveville et du Plateau de Diesse, qui se tiendra le **mercredi 11 septembre 2024**.

Cette journée promet d'être riche en découvertes et en convivialité, avec une visite matinale du Musée de la vie jurassienne pour explorer le patrimoine et la vie quotidienne d'autrefois dans le Jura. Un moment de recueillement, avec une bénédiction à la chapelle du Vorbourg, viendra marquer l'après-midi.

Départ à **8h15** de La Neuveville – devant la Poste, et retour (heure approximative) à **18h**. Prix: 40 CHF par personne (70 CHF par couple). A payer dans le car.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire **jusqu'au 5 septembre** auprès du secrétariat de l'Église catholique de l'UP Bienne La Neuveville: 032 329 56 01 ou communaute.francoophone@kathbielbienne.ch.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Course de la Solidarité

Un tout grand merci pour votre participation, votre soutien et

voire présence. Cette 13^e édition de la Course de la Solidarité a été une belle réussite.

Fête villageoise Dimanche 25 août

Dimanche 25 août, célébration œcuménique de la fête villageoise, 10h, salle du Cheval Blanc à Lamboing. Une célébration joyeuse sur le thème de la musique.

Fenêtre Ouverte

Vendredi 6 septembre, 19h30, Maison de paroisse de Nods (Rte de Diesse 5), rencontre avec le chanoine Bernard Raphaël de la communauté du Grand-Saint-Bernard et M^{me} Barbara Weiss, de la communauté Don Camillo sur le thème: « Pourquoi vivre en communauté aujourd'hui? », entrée libre, collecte

A retenir

Dimanche 8 septembre, 10h, culte avec la participation de la photographe Sandra Mattsson. Présentation de ses magnifiques clichés d'animaux de la région et de son film « L'éveil de la forêt »

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516

Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 25 août

10h, culte à la salle du Cheval Blanc à Lamboing à l'occasion de la fête villageoise.

Lundi 26 août

20h au temple de Nods, estivales musicales: Gershwin Hits, Le génie New-Yorkais, Lucie Guillem Quintet (www.estivales-musicales.com)

ESTIVALES MUSICALES 2024

GERSHWIN HITS

Le génie New-Yorkais

Lucie Guillem Quintet

26 AOÛT - TEMPLE DE NODS - 20H

www.estivales-musicales.com

Dimanche 1^{er} septembre

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène.

Dimanche 1^{er} septembre

17h à La Neuveville, culte pour les jeunes de Nods et de la région.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au

076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,

079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouvez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet

(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch



«Hie sortieremer d Wole vo dene
Huakaya ond Suri, chorz, grob,
läng, dass di chorze döreflüge.
Ned hüsch ond hosch, mer way
ja kes schnoddrigs Wärch.»

Du charabia? Seulement
lorsqu'on n'écoute pas vraiment.
Nous nous engageons pour
des montagnes bien vivantes.

aidemontagne.ch

Aide suisse
à la montagne

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert
les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours,
sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon,
théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour
les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture
de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au
vendredi: 9h-12h / 14h-17h et le samedi et dimanche de 9h-15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert du 27 avril 2024 au 27 octobre 2024
Samedi et dimanche 14h30 à 17h30
Nouvelles expositions: La Vigne en Grand et
Nos adieux au masque péruvien
Prolongation de l'exposition: Les Petites Annonces
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRÉSSE

Exposition: Le phylloxéra au lac de Bienne
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30
à 17h. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution
appréciée. www.fhvl.ch

Impressum

Imprimerie du Courrier S.A.

Rue des Fossés 12 - CP - 2520 La Neuveville

contact@imprimerieducourrier.ch

www.imprimerieducourrier.ch / 032 751 21 79

Direction: Manuela Belmonte

Publicité: Diane Cerda

pub@imprimerieducourrier.ch

Rédaction: Céline Smith

redaction@imprimerieducourrier.ch

Mise en page: William Dutoit

Annonces: noir-blanc, 0.70ct mm + TVA 8,1%

couleur Fr. 1.- mm + TVA 8,1%

Tirage: 4000 exemplaires

Parution: tous les vendredis